



ECOLE MATERNELLE ST PIERRE ST PAUL

9 boulevard Saint Denis- 92400 COURBEVOIE

Tél. : 01 43 33 31 54

E-mail : secretariat@stgsp-courbevoie.fr – Site internet : www.stgsp-courbevoie.fr

REGLEMENT INTERIEUR 2018 / 2019

I - HORAIRES

L'entrée à l'école maternelle se fait rue St Thomas d'Argonne, le matin.
Et la sortie par le boulevard Saint Denis, l'après-midi.

Suite au plan « Vigipirate Alerte Attentat » toujours en vigueur, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école sans avoir pris, au préalable, rendez-vous auprès des enseignantes ou de la direction.

HORAIRES DES CLASSES :

Le matin, de **8H30 à 11H30** et l'après-midi, de **13H15 à 16h30**, le **lundi, mardi, jeudi, vendredi**.
Un accueil est assuré à **partir de 8H00** chaque jour.

SORTIES DE 11H30 ET 16H30 :

Lors des sorties, l'enfant attend ses parents dans les locaux de l'école. Une enseignante le remettra à sa famille ou à une personne autorisée par celle-ci. Un courrier portant le nom des personnes habilitées à récupérer l'enfant, signé des parents, devra être remis aux enseignantes.

L'utilisation des vélos, des patinettes et des jeux de cour est interdite.

Dès que l'enfant est récupéré par ses parents, ceux-ci sont responsables de sa sécurité et doivent respecter les règles de circulation et de stationnement. Il est demandé aux parents de ne pas entrer dans l'école, même sur la cour de récréation, **en fumant ou accompagnés d'un animal**.

De même, pour des raisons de sécurité, aucun gros sac ou valise ne peut être entreposé dans l'enceinte de l'école.

Le portail est fermé le midi à 11H40 et le soir à 16H40.

Le respect des horaires est indispensable pour le bon fonctionnement et la sécurité des enfants.

HORAIRES DE LA GARDERIE :

Une garderie est assurée dès le premier jour et jusqu'à la fin de l'année scolaire. **Elle commence dès 16H30 et se termine à 18H00** le lundi, mardi, jeudi et vendredi. **Ces jours sont fixes** et ne peuvent être échangés ou modifiés une fois l'inscription faite Les parents peuvent venir chercher leur enfant **à partir de 17H00**. Il est demandé aux parents une fois leur enfant récupéré de sortir **rapidement** de l'établissement. **Pour des raisons de sécurité, la bonne fermeture des portes doit être vérifiée après votre passage et il est formellement interdit de laisser entrer toute personne.**

Les enfants encore présents à 16h40 seront automatiquement inscrits à la garderie, ne pourront pas être récupérés avant 17h et une garderie exceptionnelle sera facturée à la famille.

Tout changement de garderie en cours d'année devra être signalé par écrit ou par mail bprat@stgsp-courbevoie.fr.

Les enfants ne sont plus pris en charge par l'établissement après 18 H.

II - ASSIDUITE : RETARDS – ABSENCES

L'école maternelle n'est pas obligatoire mais l'inscription de votre enfant signifie qu'il doit fréquenter régulièrement sa classe afin de lui permettre de s'intégrer et de progresser facilement.

Après 8h30 et 13h15, les enfants ne seront pas acceptés. De même, un enfant absent le matin ne pourra être admis à l'école **qu'à partir de 13h**, afin de ne pas déranger et respecter le travail du groupe classe.

Chaque absence doit être signalée, le matin même **avant 9h30**, par mail bprat@stgsp-courbevoie.fr ou courrier remis à l'accueil de la maternelle. Elle doit être justifiée à l'enseignante, **par écrit**, au retour de l'enfant.

III – COMPORTEMENT

Nous demandons à tous les élèves des efforts et la politesse envers les maîtres et le personnel de l'Ecole, le respect du travail et de la personnalité de leurs amis, un langage correct (éviter les grossièretés). Toute violence verbale ou physique est interdite.

IV – TENUE

Une tenue pratique et correcte est nécessaire pour permettre à l'enfant d'acquérir son autonomie. Le petit matériel (chaussons, draps, ...) est précisé avant la rentrée.

Eviter les salopettes afin de faciliter le passage aux toilettes (si possible, pantalons avec ceinture élastique).

Marquer tous les vêtements (manteau, cagoule, sous-vêtements, etc.) de votre enfant, à son nom.

Vérifier régulièrement la tête de votre enfant afin d'éviter une épidémie de poux.

Proscrire les bijoux, les sucettes et les chewing-gums, les billes, et les gourdes... nous donnons à boire à vos enfants quand ils le réclament.

Les écharpes, les foulards, les sacs à dos sont interdits, pour des raisons de sécurité. De même, les bijoux et objets de valeur ne sont pas autorisés.

Il est rappelé que la propreté de l'enfant est obligatoire.

V - PISCINE et PATINOIRE

Des séances hebdomadaires de piscine et patinoire sont prévues dans l'année en grande section. **Toute dispense devra être justifiée par un certificat médical.**

Equipement à prévoir :

Piscine : bonnet, maillot et serviette de bain obligatoires.

Patinoire : gants indispensables.

Prévoir un **bonnet chaud pour la sortie** (pour les deux activités).

Au cas où des accompagnateurs manqueraient, les séances seraient annulées pour d'évidentes raisons de sécurité.

Merci de vous inscrire nombreux afin d'effectuer un roulement.

VI - RELATIONS AVEC LES PARENTS

Il n'y a plus de cahier de liaison. Les circulaires concernant la vie de l'école seront envoyées par Ecole Directe (voir dans « informations communes du groupe scolaire » circulaire de rentrée 2018 envoyée fin juin).

Les parents désirant parler d'un problème particulier avec l'enseignante prendront rendez-vous par écrit. **Toute correspondance à destination du chef d'établissement ou des enseignantes devra se faire par courrier remis à l'accueil le matin.**

Le résultat du travail des enfants est donné tous les trimestres aux parents et doit être rendu aux enseignantes au début du trimestre suivant. **Un livret de progrès** vous est remis deux fois par an et suit votre enfant tout le long de la maternelle.

VII - DEMI-PENSION

Votre enfant peut déjeuner dans l'école de **1 à 4 jours par semaine**. Ces jours doivent être **fixes** pour des raisons de prévision (un bulletin d'inscription est envoyé aux familles en juin). Une fois l'inscription faite, aucun échange de jour ne sera accepté.

Pour toute inscription en cours d'année, faire la demande auprès du chef d'établissement, par mail bprat@stgsp-courbevoie.fr ou courrier.

Les enfants bénéficient d'un service à table, ce qui ne les empêche pas de disposer comme en élémentaire et au collège d'un badge informatique. Le repas est composé d'une entrée, d'un plat principal accompagné de légumes variés et de féculents, d'un laitage ou fromage et d'un dessert. Le personnel de service encadre, aide les enfants et veille au bon déroulement des repas, bien qu'une certaine autonomie soit demandée aux enfants.

En cas d'absence, merci de prévenir le matin avant 9h30 par mail bprat@stgsp-courbevoie.fr.

Les menus, validés par une diététicienne, sont consultables sur le site internet du groupe scolaire, à l'onglet RESTAURATION.

La serviette de table marquée au nom de l'enfant est obligatoire ; elle doit être changée toutes les semaines pour d'évidentes raisons d'hygiène.

VIII - MEDICAMENTS

Les médicaments ne sont pas autorisés à l'école sauf dans le cadre d'un PAI. Dans ce cas, l'école assurera, en étroite collaboration avec les familles, le suivi des traitements nécessaires.

Aucun traitement, de type antibiotique, comprimé ou autre, **ne sera donné en dehors d'un PAI.**

Ce règlement intérieur est fait en 2 exemplaires dont 1 est à nous retourner signé avant le 11 septembre 2018, en précisant le(s) :

NOM des parents :

Prénom(s) de(s) l'enfant(s) :

en classe(s) de :

Date et signature précédées de la mention « **Lu et approuvé** » :